



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/1/Add.1/.Rev.1**
7 novembre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques préliminaires du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 56^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/1 et, si nécessaire, tel qu'amendé oralement en plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

** Le document a été révisé afin d'y intégrer les recommandations supplémentaires figurant dans les documents nouvellement émis. Le texte ajouté a été mis évidence afin d'en faciliter la consultation.

3. Activités du Secrétariat

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/2](#) et [Add.1](#) présentent un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 55^e réunion du Comité exécutif. Les documents comprennent des informations sur les activités de suivi menées par le Secrétariat suite à la 55^e réunion et sur les préparatifs pour la 56^e réunion ainsi que des informations sur les missions entreprises par le Chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Questions à traiter: aucune.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport.

4. État des contributions et des décaissements

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/3](#) fournit de l'information sur l'état du Fonds au 3 octobre 2008, selon les registres du Trésorier. A cette date, le solde du Fonds s'élevait à 99 836 498 \$US, en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 55^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, ainsi que de l'information sur les billets à ordre présentée dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/3](#); et
- b) Exhorter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possible considérant que la présente réunion est la dernière réunion de la période de reconstitution en cours.

5. État des ressources et planification

a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/4](#) contient un sommaire des ajustements financiers mentionnés par les agences d'exécution et acceptés par le Secrétariat. Il inclut aussi des statistiques sur les projets achevés avec des soldes détenus au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet (décision 28/7). Selon la décision 41/92b), il indique le montant des ressources disponibles à la 56^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter: Conformément à la décision 54/23d), les fonds décaissés par le PNUD à titre d'avance pour deux pays devront être déduits, s'ils sont approuvés.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/4](#) ;

- b) Prendre note du montant net des fonds remboursés à la 56^e réunion par les agences d'exécution et qui s'élève à 1 107 116 \$US, au titre des projets et des soldes anticipés des plans de gestion de l'élimination des HCFC. Ce montant inclut 267 698 \$US provenant du PNUD, 443 000 du PNUE, 396 418 \$US de l'ONUDI ;
- c) Prendre note du montant net des coûts d'appui restitué à la 56^e réunion par les agences d'exécution et qui se chiffre à 123 488 \$US provenant des projets et des soldes des avances au titre des coûts d'appui au plan de gestion de l'élimination des HCFC. Ce total comprend le remboursement de 20 581 \$US par le PNUD, de 55 840 \$US par le PNUE, de 29 816 par l'ONUDI, et de 17 251 \$US de la Banque mondiale
- d) Prendre note que les agences d'exécution détenaient des soldes totalisant 5 911 756 \$US, excluant les coûts d'appui de projets achevés depuis plus de deux ans. Ce montant comprend 412 783 \$US du PNUD, 1 322 165 \$US du PNUE, 623 517 \$US de l'ONUDI et 3 553 291 \$US de la Banque mondiale ;
- e) Prendre note que les agences bilatérales détenaient des soldes provenant des projets achevés totalisant 617 117 \$US, excluant les coûts d'appui;
- f) Prendre note que les agences bilatérales détenaient des soldes totalisant 457 254 \$US provenant des projets achevés depuis plus de deux ans. Ce montant inclut 42 162 \$US provenant de l'Australie, 237 336 \$US de la France, 676 \$US d'Italie, 43 497 \$US du Danemark; 76 730 \$US de la Finlande et 56 853 \$US du Japon.
- g) Demander aux agences bilatérales de faire rapport au Comité à la 57^e réunion sur ce qu'ils se proposent de faire quant aux projets achevés avec soldes;
- h) Charger le Secrétariat de poursuivre la surveillance des projets achevés avec soldes pour les agences bilatérales et de faire rapport au Comité.

b) Plans d'activités de 2008 et retards dans la transmission des tranches annuelles

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/5 et Add.1 examinent la planification des activités à la lumière des approbations des 54^e et 55^e réunions et des demandes soumises à la 56^e réunion. Ils traitent aussi des retards dans la transmission des tranches annuelles.

Questions à traiter:

- 33,4 \$US ne sont pas encore alloués dans les plans d'activités sur le budget de 470 millions \$US pour la période triennale 2006-2008;
- La valeur des projets présentés à la 56^e réunion dépasse de 38,7 millions \$US les montants inscrits dans les plans d'activités, en grande partie à cause de la présentation de propositions qui dépassaient considérablement leurs valeurs inscrites dans les plans d'activités, notamment les projets d'inhalateurs à doseur en Argentine, en Chine et en Inde et le coût de préparation des PGEH;

- Des demandes totalisant 5,7 millions ont été présentées à la 56^e réunion pour des activités qui n'étaient pas incluses dans un plan d'activités, dont 2,1 millions \$US pour un projet d'élimination accélérée de la production de CFC, 3 projets pour le bromure de méthyle (1,8 millions \$US), des tranches nouvelles et supplémentaires de PGEF/PNE (0,4 million \$US), renforcement des institutions supplémentaire (0,5 million), préparation supplémentaire de PGEH (0,4 million \$US), un projet pour les solvants (0,2 million \$US) et 2 projets d'assistance technique (0,3 million \$US); et
- 30 des 64 tranches annuelles attendues à la 56^e réunion n'ont pas été présentées en grande partie à cause de l'absence de progrès dans la mise en œuvre des tranches approuvées.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du Rapport sur l'état des plans d'activités de 2008 contenu dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/5 et Add.1, du fait que des activités de l'ordre de 10,67 millions \$US essentielles à la conformité n'ont pas été présentées à la 56^e réunion, et que la valeur des engagements à terme approuvés à la 56^e réunion est [supérieure/inférieure] de XXXX \$US [à préciser lors des approbations réelles] à la valeur accordée à ces projets dans les plans d'activités de 2008-2010;
- b) Prendre note de l'information sur les tranches annuelles d'accords pluriannuels proposées au Secrétariat par le Canada, l'Italie, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/5;
- c) Prendre note que 34 des 64 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues ont été proposées dans les délais prévus pour la 56^e réunion, mais que les 30 autres tranches ne l'ont pas été.;
- d) Prendre note que des lettres devraient être envoyées aux agences d'exécution et aux pays visés à l'article 5 concernés au sujet des tranches annuelles présentées au tableau 6 du présent document, dont la proposition est en retard de deux ou trois réunions, en précisant les raisons du retard, et encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés à prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des tranches approuvées, afin que les tranches attendues puissent être présentées à la 57^e réunion, à condition que des progrès suffisants aient été accomplis;
- e) Prendre note que des lettres devraient être envoyées aux agences d'exécution et aux pays visés à l'article 5 concernés au sujet des tranches annuelles présentées au tableau 7 du présent document, qui devaient être présentées à la 56^e réunion, en précisant les raisons du retard, et encourager les agences d'exécution et les gouvernements des pays visés à l'article 5 concernés à prendre les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des tranches approuvées, afin que les tranches attendues puissent être présentées à la 57^e réunion, à condition que des progrès suffisants aient été accomplis;

- f) Encourager les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Venezuela à remettre les rapports de vérification à la 57^e réunion, et le gouvernement de la Serbie à accélérer la mise en œuvre des tranches en cours de son plan national d'élimination des CFC, afin de proposer la prochaine tranche aussitôt que possible;
- g) Prendre note que la valeur des tranches annuelles proposées à la 56^e réunion pour approbation est de 7 546 163 \$US, de sorte que les engagements pour la période 2009 à 2014 sont de l'ordre de 240,4 millions \$US.
- c) **État de la mise en oeuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/6 contient cinq parties. La Partie I a été préparée en réponse aux décisions 32/76b) et 46/4 qui demandaient au Secrétariat de préparer, pour chaque réunion du Comité exécutif, une mise à jour sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. La Partie II contient de l'information sur les pays visés à l'article 5 concernés par des décisions des Parties et des recommandations du Comité d'application sur la conformité. La Partie III présente des données sur la mise en œuvre des programmes de pays, incluant une analyse des données de consommation de SAO par secteur. La Partie IV présente les résultats de la première évaluation des risques, y compris des informations sur les projets avec des retards de mise en oeuvre. La Partie V traite d'un problème lié à la présentation des rapports périodiques de 2007.

Questions à traiter:

- Au sujet des pays visés à l'article 5 concernés par des décisions de conformité - aucune information n'a été reçue sur 12 des 73 questions examinées par le Comité d'application;
- Au sujet des données des programmes de pays – 10 pays seulement ont utilisé le système de déclaration disponible sur le web;
- Au sujet des retards dans la mise en œuvre et des rapports de situation :
 - Rapport de l'ONUDI sur l'objectif et l'échéance pour le projet de mousses Esfanj Shirvan qui n'a réalisé aucun progrès depuis 3 réunions consécutives;
 - Rapports du PNUD sur la banque régionale de halons en Afrique et sur le projet d'investissement pour les inhalateurs à doseur au Bangladesh et le manuel de formation des agents de douane et rapport de l'ONUDI sur la préparation d'un plan d'élimination des halons pour le Koweït;
- Au sujet de l'évaluation des risques :
 - Envisager le retrait des indicateurs non consensuels sur les importations qui baissent plus rapidement que les quotas et au sujet de la différence de prix entre le CFC-12 et ses solutions de remplacement, le HFC-134 et HFC-502, respectivement; et
 - Envisager le maintien de l'indicateur non consensuel sur les habitudes de consommation tout en continuant le suivi durant la période du retard de la mise en œuvre, excluant les retards reliés à la clôture financière.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note :
- i) Avec reconnaissance des rapports périodiques sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard présentés au Secrétariat par les gouvernements du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de l'Espagne et les quatre agences d'exécution, de même que des rapports périodiques remis par la Finlande, le Japon et la Suisse, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/6;
 - ii) De l'achèvement de 14 des 54 projets dont la mise en œuvre accusait un retard;
 - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies, selon les évaluations du Secrétariat (progrès ou certains progrès), feront rapport sur la question et informeront les gouvernements et les agences d'exécution, si nécessaire;
 - iv) Que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans la production de fleurs coupées et de bananes (MOR/FUM/29/INV/37) (France)
 - v) Avec reconnaissance des commentaires sur les indicateurs de risque reçus de 31 pays;
 - vi) Avec reconnaissance que 78 pays ont indiqué être très confiants ou confiants d'être en mesure d'atteindre la conformité ou de demeurer conformes après avoir analysé l'évaluation des risques et de charger le Secrétariat du Fonds de continuer à actualiser l'évaluation en se fondant sur l'autres indicateurs de risque, compte tenu du consensus général concernant leur utilisation, et d'obtenir les commentaires des pays à cet égard.
- b) Demander de faire rapport des étapes et des échéances à la 56^e réunion pour l'élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse souple en reconvertissant à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide à Esfanj Shirvan Co. (IRA/FOA/37/INV/149))ONUDI)
- c) Demander des rapports périodiques supplémentaires pour les projets indiqués à l'annexe VII au présent document;
- d) Demander une mise à jour des rapports périodiques demandés pour les projets suivants au cours de la 56^e réunion;

Agence	Code	Titre du projet
PNUD	AFR/HAL/37/TAS/31	Programme d'élimination sectoriel : Mise sur pied d'une banque régionale de halons pour l'Afrique occidentale et centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo et Guinée)
PNUD	BGD/ARS/52/INV/26	Élimination de la consommation de CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur en aérosol (Beximco, Square Pharmaceutical et Acme Pharmaceutical)
PNUE	BGD/ARS/52/TAS/27	Stratégie de transition pour l'élimination des CFC dans la fabrication d'inhalateurs à doseur
PNUE	GLO/SEV/48/TRA/274	Mise à jour du manuel de formation des agents de douane
ONUDI	KUW/HAL/45/PRP/07	Préparation d'un plan d'élimination des halons

- e) Charger le Secrétariat de ne plus recueillir l'information sur les indicateurs sur les importations qui diminuent plus rapidement que les contingents et la différence de prix entre le CFC-12 et ses substances de remplacement, plus particulièrement le HFC-134a et le HFC-502, tout en continuant à recueillir de l'information sur la durée des retards dans la mise en œuvre, à l'exception des retards attribuables aux fermetures financières.

d) Modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2009-2011 (suivi de la décision 53/5d))

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/7](#) contient le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile du Fonds multilatéral pour les années 2009-2011. Ce document inclut une analyse des montants de SAO dont le financement doit être approuvé pour permettre à tous les pays visés à l'article 5 de respecter les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal et il mentionne les SAO à éliminer dans les pays visés à l'article 5 à travers des projets approuvés durant les années 2009-2011. Selon la décision 54/5b)i), le modèle contient une analyse de la consommation et de la production de HCFC des pays visés à l'article 5.

Questions à traiter :

- Les efforts que les pays visés à l'article 5 concernés et les agences bilatérales et d'exécution doivent encore fournir pour mettre en œuvre et atteindre les réductions de consommation et de production de SAO déjà financées (environ 12 197,8 tonnes PAO pour la consommation de SAO et 7 997,0 tonnes PAO pour la production de SAO, excluant les HCFC) et les volumes supplémentaires de SAO (2 156,5 tonnes PAO) qui restent à financer pour assurer le respect des objectifs d'élimination du Protocole; et
- Le montant du financement (environ 5,8 millions \$US) associé à des tranches de projets d'élimination déjà approuvées qui n'ont pas été présentées pour approbation à la 56^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Envisager d'adopter le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile de 2009-2011 comme guide souple de la planification des ressources pour cette période;

- b) Exhorter les pays visés à l'article 5 qui ont des projets approuvés mais pas encore mis en œuvre ainsi que les agences d'exécution et bilatérales concernées à accélérer le rythme de la mise en œuvre pendant la période triennale 2009-2011;
- c) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution à travailler avec les pays identifiés comme ayant besoin d'une aide immédiate pour atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et 2010 du Protocole de Montréal et à inclure des activités dans leurs plans d'activités pour 2009-2011, au besoin;
- d) Charger le Secrétariat de présenter une version actualisée du modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour les années 2010-2012 à la dernière réunion de 2009 afin d'orienter, selon qu'il convient, la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période de 2010-2012; et
- e) Prendre note des faits suivants :
 - i) Il reste encore un total d'environ 12 197,8 tonnes PAO de consommation de SAO et 7 997,0 tonnes PAO de production de SAO à éliminer d'ici la fin 2008 et durant la période triennale 2009-2011;
 - ii) La consommation et la production de HCFC en 2007 déclarée par 144 pays visés à l'article 5 est de 26 367,8 et 30 581,3 tonnes PAO respectivement. Le niveau de consommation de HCFC a été estimé à 32 606 tonnes PAO en 2013 et la production de HCFC suivra la demande.
 - iii) Quatre-vingt-six PGEF pour des PFV, 40 plans nationaux d'élimination des SAO dans des pays à gros volume de consommation et 12 plans d'élimination du secteur de production dans 7 de ces pays sont en voie de mise en œuvre; et
 - iv) Il reste à soumettre à l'examen et à l'approbation du Comité exécutif un plan national d'élimination pour un pays à gros volume de consommation et des PGEF pour 10 PFV.

6. Mise en œuvre du programme

a) Surveillance et application

i) Rapport final de l'évaluation des projets de renforcement des institutions

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/8: Le rapport final de l'évaluation des projets de renforcement des institutions fait partie du programme de travail de surveillance et d'évaluation de 2008, approuvé par le Comité exécutif à sa 53^e réunion (décision 53/7). L'étude théorique sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions, présentée à la 54^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/13), a identifié des enjeux importants pour une enquête plus détaillée au cours de la phase II. En outre, des propositions découlant des délibérations du Comité exécutif sur l'étude théorique, ont été prises en compte.

Questions à traiter :

- Enjeux d'évaluation analysés et méthodologie utilisée;
- Résultats et incidence des projets de renforcement des institutions;
- Planification et rapports des projets de renforcement des institutions;
- Retards dans la mise en œuvre;
- Charges de travail et besoins futurs des UNO; et
- Comparaison avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Prendre note du Rapport final de l'évaluation des projets de renforcement des institutions présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/8 ;
- b) Demander au Secrétariat de tenir compte des résultats de cette évaluation dans son examen du financement du renforcement des institutions, selon la décision 53/39 ;
- c) Demander aux agences d'exécution d'examiner les procédures de décaissement des fonds, ainsi que les exigences de remise de rapports et administratives, afin de réduire le plus possible les retards dans la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions tout en s'assurant de maintenir l'obligation de rendre des comptes du décaissement des fonds pour le renforcement des institutions ;
- d) Demander aux agences d'exécution et bilatérales de faire en sorte que les rapports finaux et les plans d'action exigés pour demander une prorogation du renforcement des institutions soient examinés à fond afin de s'assurer que les objectifs et les résultats attendus soient clairement énoncés avant que la demande ne soit présentée au Secrétariat du Fonds ;
- e) Demander aux agences d'exécution de surveiller la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions et de présenter les demandes de renouvellement jusqu'à six mois avant la fin du projet en cours, conformément à la décision 19/29 ;
- f) Demander au Secrétariat du Fonds de réviser les modèles de présentation des rapports finaux et de demandes de prorogation des projets de renforcement des institutions, afin de rationaliser la remise des rapports et l'examen des projets ;
- g) Demander au PNUE, par l'entremise du Programme d'aide à la conformité, de prévoir du temps lors des réunions de réseau pour discuter de la remise de rapports sur le renforcement des institutions et de l'importance de demander le renouvellement dans les délais prévus ;
- h) Demander au PNUE de développer un module de formation sur les questions d'orientation et technique liées à la réduction des HCFC, avec la collaboration technique des autres agences d'exécution, afin d'informer les Bureaux nationaux de l'ozone lors des réunions de réseau.

ii) Rapport global d'achèvement des projets pour 2008

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/9 et Add.1 fournit au Comité exécutif un aperçu des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus depuis la 53^e réunion en novembre 2007. Cela correspond aux décisions 23/8i) et 26/11 du Comité exécutif qui demandent à l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, de présenter un rapport global d'achèvement des projets à la troisième réunion de chaque année, après consultation avec les agences d'exécution.

Questions à traiter :

- RAP reçus et attendus;
- Contenu et qualité;
- Leçons tirées, mentionnées dans les RAP;
- Calendrier de dépôt des RAP en 2008; et
- Concordance des données déclarées dans les RAP avec celles des rapports périodiques annuels.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Prendre note du Rapport global de l'achèvement de projets de 2009 comprenant le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projets dus et les leçons tirées, à l'annexe II;
- b) Demander aux agences d'exécution et bilatérales concernées :
 - i) D'assurer avant la fin janvier 2009 et en collaboration avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, la pleine conformité des données déclarées dans les rapports d'achèvement de projet, dans l'inventaire et dans les rapports périodiques annuels;
 - ii) De fournir l'information manquante dans plusieurs rapports d'achèvement de projet avant la fin janvier 2009;
 - iii) D'éliminer avant la fin janvier 2009 tout retard dans la remise de rapports d'achèvement de projets menés à terme avant la fin de 2006.
- c) Inviter tous ceux qui participent à la préparation et à la mise en œuvre des projets de tenir compte des leçons tirées des rapports d'achèvement de projet lors de la préparation et mise en œuvre de projets futurs.

iii) Projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour l'année 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/10 contient le projet de programme de travail de surveillance et évaluation pour l'année 2009 qui résume les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme de travail de 2008; contient une proposition pour des études d'évaluation à mener en 2009 avec la méthodologie générale et le budget requis pour la mise en œuvre des études d'évaluation en 2009.

Questions à traiter :

- Résultats du programme de travail de 2008;
- Études d'évaluation proposées pour l'année 2009;
- Modalités de mise en œuvre et méthodologie; et
- Budget du programme de travail pour l'année 2009.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de surveillance et d'évaluation proposé pour 2009 et son budget de 326 000 \$US, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/10.

b) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/11 contient les rapports périodiques sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des CFC en Argentine, le plan de gestion de l'élimination finale au Bhoutan, l'élimination accélérée des CFC et des halons en Chine, le plan national d'élimination des substances de l'Annexe A en Colombie, le rapport de vérification du plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Croatie, le plan de gestion de l'élimination finale au Ghana, le transfert technologique pour éliminer le bromure de méthyle dans la fumigation des sols au Kenya, le plan national d'élimination des CFC au Mexique et le plan sectoriel d'élimination du secteur de production du CFC-11 et CFC-12 au Mexique.

Questions à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Le Comité exécutif peut vouloir prendre note des rapports de vérification et de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC pour l'Argentine et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2008-2009 par une clause conditionnelle demandant au gouvernement de l'Argentine et à L'ONUDI de s'assurer que les vérifications à venir comprendront le contrôle des activités du pays conformément à l'Entente grâce aux institutions de contrôle définies à l'Annexe 5-A.
- b) Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEF pour le Bhoutan, et du plan annuel de mise en œuvre 2008-2009.
- c) Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique de 2008 sur le plan d'élimination accélérée, et encourage la Chine à poursuivre ses efforts de surveillance étroite des importations et des exportations des SAO, ainsi que du commerce et de la production illégales des SAO, contribuant ainsi aux efforts menés pour la conformité au niveau régional et global
- d) Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC pour la Colombie, couvrant la

période 2007-2008 et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009;

- e) Le Comité exécutif est invité à noter la vérification satisfaisante de la conformité de la Croatie en 2007 en ce qui concerne ses engagements d'élimination de la consommation des CFC dans le cadre du PGEF;
- f) Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan de gestion final d'élimination des CFC pour le Ghana pour 2008 et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009;
- g) Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre de la proposition de transfert de technologies menant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol au Kenya en 2008, approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009 et demander au gouvernement de l'Allemagne et à l'ONUDI d'aider le gouvernement du Kenya à renforcer les réglementations actuelles sur les SAO afin d'interdire l'utilisation contrôlée du bromure de méthyle une fois que le projet sera terminé;
- h) Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport de vérification et du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination (PNE) des CFC pour le Mexique, et approuver le programme annuel de mise en œuvre pour 2008-2009, demander à l'ONUDI de veiller à que soit effectuée une vérification de la surveillance par le pays de ses activités entreprises, dans le cadre des vérifications à venir, tel que stipulé dans le paragraphe 6 de l'Accord approuvé par la décision 42/32 ;
- i) Félicite le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI pour leurs bons efforts ayant conduit au respect de la décision 47/29 et pour avoir réalisé, avec succès, les audits en 2007 et 2008 confirmant la cessation effective de la production de CFC au niveau de l'unité de Quimobásicos au Mexique; et convenir que la vérification de 2007 soit la dernière tâche à entreprendre par l'ONUDI et demande au bureau mexicain de l'ozone de continuer à surveiller la cessation de la production de CFC au niveau de l'Unité de Quimobasicos, dans le cadre du plan national d'élimination des CFC, dans les années à venir.

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/11/Add.1](#) fournit des renseignements sur les progrès réalisés dans tous les projets de refroidisseurs, suite aux décisions 47/26 et 55/5. La 55^e réunion du Comité exécutif avait demandé au Secrétariat de consulter le Fonds pour l'Environnement mondial et les agences d'exécution sur la manière de résoudre les problèmes de cofinancement relatifs à l'approbation des projets de refroidisseurs et, le cas échéant, le décaissement correspondant de fonds et de faire rapport à la 56^e réunion du Comité exécutif.

Question à traiter : La position sur le cofinancement des projets.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait discuter des questions soulevées et prendre note du rapport.

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/11/Add.2](#) a été préparé en réponse à la décision du Comité exécutif chargeant le Secrétariat d'identifier les projets dans lesquels la

reconversion à de l'équipement à base de HCFC est encore envisagée et d'évaluer brièvement la faisabilité de la reconversion à des solutions de remplacement sans HCFC.

Question à traiter : Aucune

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Secrétariat du Fonds;
- b) Prendre note de l'information contenue dans le document à l'effet que le PNUD émettra un appel d'offres dans le cadre du « Projet cadre pour l'élimination de l'utilisation du CFC-11 dans la fabrication de mousse de polyuréthane » au Chili pour de l'équipement qui pourra utiliser une technologie sans SAO lorsque celle-ci sera sur le marché au pays, éliminant ainsi la nécessité d'investir davantage dans les entreprises concernées pour des capacités manufacturières reconverties;
- c) Demander aux agences de présenter, aux pays concernés, la possibilité d'éviter les technologies à base de HCFC comme technologies de remplacement dans le cadre des plans d'élimination, si possible;
- d) Demander aux agences d'indiquer dans leurs rapports annuels sur la mise en œuvre des accords pluriannuels les projets dans lesquels la technologie à base de CFC a été remplacée par une technologie à base de HCFC et de fournir le nom et l'adresse des bénéficiaires concernés, la capacité reconvertie ou la consommation de CFC remplacée, la raison justifiant le choix de cette technologie et si l'équipement choisi peut aussi être utilisé avec une technologie sans HCFC, afin de réduire la nécessité d'une assistance supplémentaire du Fonds multilatéral.

7. Propositions de projets :

a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12 et Add.1 comprennent deux sections. La Section I contient les données statistiques des demandes présentées à la 56^e réunion par les agences d'exécution et les agences bilatérales ainsi qu'une évaluation du solde des fonds disponibles par rapport aux demandes de financement contenues dans les projets soumis. La Section II présente trois questions d'orientation au sujet : a) des demandes de financement de projets refusées par le Comité antérieurement, b) de la consommation de CFC indiquée dans le rapport de vérification du plan national d'élimination des CFC au Venezuela et c) de la gestion du solde non dépensé après l'élimination complète des SAO dans le cadre des accords pluriannuels.

Question à traiter : a) la présentation répétée, à la demande des pays concernés, de projets qui n'ont pas été approuvés par le Comité, b) la consommation de CFC indiquée dans le rapport de vérification potentiellement en excès des objectifs de conformité de l'Accord avec le Comité exécutif et c) l'admissibilité du pays à recevoir les soldes non dépensés après l'achèvement de l'accord pluriannuel, lorsque le pays aura atteint les objectifs d'élimination des SAO et respecté les exigences de surveillance et de remise de rapports, et les responsabilités continues des agences d'exécution en matière de surveillance financière et de vérification de l'efficacité une fois l'élimination réalisée.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait prendre note des demandes des agences d'exécution et des agences d'exécution ainsi que du solde des liquidités disponibles pour des approbations à la 56^e réunion. Le Comité pourrait aussi examiner la question d'orientation identifiée dans la Section II des documents. Le Comité pourrait aussi souhaiter approuver la liste des projets recommandés pour approbation générale indiqués à l'annexe I aux documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12 et Add.1, ainsi que les conditions comprises dans les fiches d'évaluation de ces projets et les conditions imposées par le Comité exécutif.

b) Structure des coûts en vue de déterminer les niveaux de financement nécessaires pour la préparation des investissements liés aux HCFC et aux activités connexes (décision 55/13d)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/13 contient une structure des coûts en vue de déterminer les niveaux de financement nécessaires pour la préparation des investissements liés aux HCFC et aux activités connexes, tel que demandé par la décision 55/13d), pour examen à la 56^e réunion.

Questions à traiter :

- Niveaux de financement pour la préparation des investissements dans les PGEH et les activités connexes;
- Financement de préparation maximal pour les secteurs manufacturiers en vue de la préparation d'un PGEH, Étape 1; et
- Niveau de financement et paramètres pour les projets de démonstration.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note de la structure des coûts lors de la détermination des niveaux de financement pour la préparation des activités d'investissement du PGEH et des activités associées tel que le décrit le document 56/13;
- b) Décider que le financement maximal du secteur de fabrications pour la préparation d'une première étape du PGEH sera déterminé en fonction du nombre total d'entreprises à reconvertir dans le secteur pertinent de la première étape du PGEH, sauf les entreprises ayant des projets de démonstration qui pourraient être sélectionnés par le Comité exécutif en vertu des paragraphes b) à f) de la décision 55/43:
 - i) Une entreprise à reconvertir dans un secteur de fabrication : 30 000 \$ US;
 - ii) Deux entreprises à reconvertir dans un secteur de fabrication : 60 000 \$US;
 - iii) Trois à quatorze entreprises à reconvertir dans un secteur de fabrication : 80 000 \$US; et
 - iv) Quinze entreprises ou plus à reconvertir dans un secteur de fabrication : 150 000 \$US; et

- v) Le financement maximal pour la préparation des plans sectoriels dont les objectifs d'efficacité vont au-delà des mesures de réglementation de 2015 peut être déterminé de façon ponctuelle, en tenant compte des niveaux établis aux paragraphes i) à iv) ci-dessus.
- c) Décider que, pour les projets de démonstration, la demande de fonds pour la préparation devrait comprendre, conformément aux paragraphes b) à f) de la décision 55/43, des renseignements sur le nom du pays et le secteur, une brève description du projet, la quantité approximative à éliminer, une référence au sous-paragraphe pertinent de la décision 55/43, et une description des raisons impérieuses sur lesquelles le Comité exécutif devrait se fonder pour sélectionner ce projet tel que le décrit la décision 55/43 b). Le financement pourrait être fourni jusqu'aux niveaux suivants :
- i) Projets autonomes de démonstration (55/43) dans un secteur de fabrication : 30 000 \$ US par projet;
 - ii) Projets cadres de démonstration (55/43) avec trois à quatorze bénéficiaires dans un secteur de fabrication : 80 000 \$ US par projet cadre; et
 - iii) Les projets visant quinze bénéficiaires ou plus ne peuvent recevoir du financement pour la préparation de projets de démonstration en rapport avec la décision 55/43.
- d) Demander au Secrétariat d'appliquer cette structure des coûts lors de l'évaluation de l'admissibilité au financement des divers éléments de la préparation d'un PGEH, et proposer des rajustements au Comité exécutif le cas échéant.

c) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/14](#) fournit un aperçu des demandes des agences bilatérales et indique si elles sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, à la lumière du montant maximal de la coopération bilatérale disponible pour 2008. Il fait aussi des recoupements avec les documents de réunion pertinents qui incluent une discussion sur les demandes bilatérales. Sur les onze demandes reçues, deux demandes portent sur la préparation de plans sectoriels pour l'entretien dans la réfrigération et la climatisation à base de HCFC et une, sur un atelier international d'aide à la conformité pour le bromure de méthyle; elles sont traitées dans ce document.

Question à traiter : La valeur de la demande de l'Allemagne (757 517 \$US), ajoutée au montant de 8 492 796 \$US déjà approuvé pour le programme bilatéral de l'Allemagne pour la période 2006-2008, amènerait l'agence bilatérale à dépasser sa limite de 20% pour la période triennale.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Demander au trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 56^e réunion comme suit :
 - i) 102 830 \$US (y compris les frais d'agence) à déduire du solde de la

contribution bilatérale du Canada : 17 909 \$US en 2007 et 84 921 en 2008 ;

- (ii) 114 356 \$US (y compris les frais d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale d'Israël ;
 - (iii) 2 799 005 \$US (y compris les frais d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Italie : 1 290 028 \$US en 2006, 764 499 \$US en 2007 et 512 512 \$US en 2008 ;
 - (iv) 565 000 \$US (y compris les frais d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Espagne.
- (b) Demander au trésorier de ne pas compenser plus de 191 436 \$US (y compris les frais d'agence) du solde de l'allocation bilatérale de l'Allemagne afin que ce pays ne dépasse pas son allocation 2006 – 2008.

d) Amendements aux programmes de travail de 2008

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/15 contient 22 activités présentées par le PNUD, incluant des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions, la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC, la préparation de projet d'investissements pour les PGEH et de l'assistance technique pour valider les technologies de remplacement des HCFC et pour des stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur. Les activités recommandées pour approbation globale sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Treize demandes sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Demandes de préparation de projet pour 4 projets de démonstration sur les HCFC en Chine, à la lumière de la décision 55/14 qui a approuvé un bloc de 4,1 millions \$US pour la préparation d'un PGEH en Chine, à la condition qu'aucun autre financement ne sera approuvé pour la préparation du projet de PGEH dans ce pays à l'Étape 1;
- Demande de préparation de projet pour un projet de démonstration au Nigeria qui vise à valider l'utilisation rentable des hydrocarbures produits localement, à la lumière des décisions 55/43f) et 55/13d);
- Demande de financement supplémentaire pour la préparation du PGEH en Indonésie afin de préparer un plan sectoriel pour le secteur de l'entretien compte tenu du fait que ce pays a reçu un financement de PGEH à la 55^e réunion qui devrait couvrir le secteur de l'entretien et une demande additionnelle pour la préparation d'un plan sectoriel pour le secteur de fabrication des climatiseurs résidentiels, conformément à la décision 55/13d);
- Demande de fonds pour la préparation d'une stratégie générale de PGEH pour l'Inde et de 5 plans sectoriels dans le cadre d'une proposition globale pour l'Inde, déposée par le PNUD à titre d'agence principale, à la lumière de la décision 55/13d);

- Demande de fonds pour la préparation d'une stratégie générale de PGEH pour la République islamique d'Iran et de 5 plans sectoriels dans le cadre d'une proposition globale pour l'Iran, déposée par le PNUD à titre d'agence principale, à la lumière de la décision 55/13d);
- Demande de financement pour deux projets mondiaux d'assistance technique pour permettre des études de cas en vue de valider les technologies dans le secteur des mousses, conformément à la décision 55/43e) et f); et
- Demandes d'assistance technique pour la préparation de stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur au Ghana et au Nicaragua, conformément à la décision 51/34.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Envisager ne pas approuver les demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration en Chine et exhorter le PNUD et la Chine à présenter des projets de démonstration complets pour examen par le Comité exécutif, conformément à la décision 55/43e) et f) au plus tard à la 59^e réunion, sans demander de fonds supplémentaires pour la préparation de projet;
- b) Dans le cas de la proposition d'un projet de démonstration au Nigeria, examiner le projet en tenant compte des discussions au point 7b) de l'ordre du jour :
- c) Dans le cas des demandes de fonds supplémentaires pour la préparation de projet en Indonésie :
 - i) Envisager ne pas approuver la demande de fonds supplémentaires pour préparer une stratégie dans le secteur de l'entretien;
 - ii) Examiner la demande de préparation d'un plan sectoriel dans le secteur de la réfrigération, à la lumière des discussions au point 7b) de l'ordre du jour;
- d) Dans le cas des demandes de préparation de projet en Inde, envisager :
 - i) Approuver 173 750 \$US pour le PGEH général en Inde;
 - ii) Statuer sur les demandes de préparation de projet pour les différents plans sectoriels selon les discussions au point 7b) de l'ordre du jour ;
- e) Dans le cas des demandes de préparation de projet en République islamique d'Iran, envisager :
 - i) Approuver 173 750 \$US pour le PGEH général en République islamique d'Iran;

- ii) Statuer sur les demandes de préparation de projet pour les différents plans sectoriels selon les discussions au point 7b) de l'ordre du jour;
- f) Envisager approuver le financement demandé pour deux projets mondiaux d'assistance technique afin de permettre des études de cas en vue de valider les technologies dans le secteur des mousses, conformément à la décision 55/43e) et f);
- g) Envisager approuver la demande de préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur au Ghana, avec un niveau de financement de 30 000 \$US. Le Comité pourrait aussi confirmer si les informations fournies répondent aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUD est prié de noter qu'aucun autre fond ne sera disponible pour l'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur au Ghana; et
- h) Envisager approuver la demande de préparation d'une stratégie de transition pour les inhalateurs à doseur au Nicaragua, avec un niveau de financement de 30 000 \$US. Le Comité pourrait aussi confirmer si les informations fournies répondent aux exigences de la décision 51/34. Avec l'approbation de ce projet, le PNUD est prié de noter qu'aucun autre fond ne sera disponible pour l'élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur au Nicaragua.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/16 contient 49 activités présentées par le PNUE, incluant des renouvellements de projets de renforcement des institutions, des demandes de préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC, la préparation de projet pour les composantes de PGEH ne portant pas sur les investissements, la mise en œuvre de stratégies de transition pour les inhalateurs à doseur et des projets individuels, mondiaux et régionaux. Les activités recommandées pour approbation globale sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Treize activités reliées à des plans d'élimination sont discutées dans les documents de projet des pays concernés. Cinq autres projets sont recommandés pour examen individuel. Le budget mondial du PAC est présenté au point 7f) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Renouvellement du projet de RI pour Tuvalu puisqu'en date de la rédaction de ce document, le pays n'avait pas remis son rapport de 2007 sur la mise en œuvre du programme de pays, une condition préalable à la recommandation de l'approbation globale des projets de RI, selon la décision 52/5f). Tandis que Tuvalu a indiqué qu'il avait déjà mis en place une législation sur les SAO, il n'a pas confirmé la présence d'un administrateur de l'ozone à plein temps;
- Demande de fonds de démarrage pour un projet de RI au Timor Leste, un pays qui n'a pas encore ratifié le Protocole de Montréal;

- Demande de préparation de projet pour la composante ne portant pas sur les investissements du PGEH de l'Inde et de la République islamique d'Iran, comme élément d'une proposition globale de préparation de PGEH présentée par le PNUD à titre d'agence principale;
- Demande de fonds pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation en Chine dans le cadre de la préparation du PGEH, à condition que la Chine accepte que les fonds demandés, s'ils sont approuvés, seront déduits de la composante du PNUE dans les fonds globaux de mise en œuvre du PGEH lorsque il sera soumis;
- Demande de mise sur pied d'un réseau pour les pays insulaires du Pacifique (PIP) avec un coordinateur régional de réseau, à l'aide de fonds provenant du budget du PAC; et
- Demande d'approbation unique d'un budget pour les imprévus de la conformité, en plus du budget du PAC du PNUE.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait :

- a) Pour Tuvalu, approuver la demande de renouvellement du projet de RI pour la phase II, année 2, au niveau de financement indiqué au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/16, à la condition qu'aucun décaissement ne sera fait tant que le pays n'aura pas confirmé, par une communication au Secrétariat du Fonds, la présence d'un administrateur de l'ozone à plein temps à l'Unité nationale de l'ozone et que les données du programme de pays manquantes pour 2006 et 2007 seront transmises dès que possible. Le Comité pourrait adresser au gouvernement de Tuvalu les observations contenues à l'annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/16;
- b) Pour la proposition de fonds de démarrage pour le Timor Leste, l'approbation des fonds de démarrage pour le RI au montant de 40 000 \$US, à condition qu'aucun décaissement de fonds n'ait lieu tant que les instruments de ratification du Protocole de Montréal ne seront pas parvenus au dépositaire des Nations Unies;
- c) Pour la demande de préparation de projet pour la composante du PGEH ne portant pas sur les investissements en Inde et en République islamique d'Iran dans le cadre du package de préparation de projet de PGEH, ne pas approuver le financement des activités ne portant pas sur des investissements puisqu'elles sont déjà intégrées dans le financement du PGEH pour ce pays, avec un montant de 195 000 \$US demandé par le PNUD à titre d'agence principale et examiner ces demandes à la lumière du point 7b) de l'ordre du jour;
- d) Pour la proposition de mise en œuvre d'activités de sensibilisation en Chine dans le cadre de la préparation d'un PGEH, approuver cette demande pour la Chine, au montant de 140 000 \$US, à la condition que la Chine accepte par écrit que ces fonds seront déduits du programme final sur la communication et la sensibilisation qui sera présenté par le PNUE comme élément de la demande complète pour le PGEH;

- e) Pour la proposition de mise sur pied d'un réseau régional des administrateurs de l'ozone pour les pays PIP et de coordinateur régional des PIP, de ne pas approuver la demande de création d'un réseau séparé pour les PIP; maintenir au sein du PAC une allocation pour les pays PIP afin de permettre leur participation aux réunions de réseau dans la région Asie-Pacifique ; examiner la proposition actuelle pour un coordinateur régional du PIP à la lumière de ce qui précède; et tenir compte de ce qui précède lors de l'approbation du budget du PAC du PNUE; et
- f) Pour la demande unique d'un budget pour les imprévus de la conformité pour le PAC, de ne pas approuver le montant demandé de 200 000 \$US mais de demander au PNUE d'inclure de telles activités dans le budget du PAC, en utilisant la flexibilité octroyée par la décision 47/24 de prioriser le financement entre les postes budgétaires du PAC afin de composer avec les changements de priorités.

iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/17 contient 8 activités présentées pour financement par l'ONUDI, incluant des renouvellements de projets de renforcement des institutions, des demandes de préparation de projet de PGEH et des demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration. Les activités recommandées pour approbation globale sont examinées au point 7a) de l'ordre du jour. Cinq activités sont recommandées pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Demandes de préparation de projet pour deux projets de démonstration sur les HCFC en Chine, à la lumière de la décision 55/14 qui a approuvé une proposition globale de 4,1 millions \$US pour la préparation d'un PGEH pour la Chine à la condition qu'aucun autre financement ne serait approuvé pour la préparation de projet du PGEH dans ce pays, à l'Étape 1;
- Demande de préparation de projet pour un projet de démonstration en Jordanie pour la conversion des HCFC à une technologie sans HCFC dans la fabrication de mini climatiseurs mixtes, à la lumière des décisions 55/13d) et 55/43e);
- Demande de préparation de projet pour un projet de démonstration en Arabie saoudite pour éliminer le HCFC-141b dans la fabrication de panneaux sandwich, à la lumière des décisions 55/13d) et 55/43e);
- Demande de fonds pour préparer un plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le transport réfrigéré et le sous-secteur de la climatisation pour l'Inde dans le cadre d'une proposition globale pour la préparation du PGEH demandé pour l'Inde et présenté par le PNUD à titre d'agence principale, à la lumière de la décision 55/13d);
- Demande de fonds pour préparer une stratégie générale de PGEH pour la République islamique d'Iran et 5 plans sectoriels dans le cadre d'une proposition globale pour la République islamique d'Iran, présentée par le PNUD à titre d'agence principale, à la lumière de la décision 55/13d).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Envisager ne pas approuver les demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration en Chine et exhorter l'ONUDI et la Chine à déposer des projets de démonstration complets pour examen par le Comité, conformément aux décisions 55/43e) et f), au plus tard à la 59^e réunion sans demander de fonds supplémentaires pour la préparation de projet;
- b) Examiner la demande de préparation de projet pour les projets de démonstration en Jordanie et en Arabie saoudite, à la lumière des discussions des décisions 55/13d) et 55/43 e) et f);
- c) Examiner la demande de préparation de projet pour un plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le transport réfrigéré et la stratégie du sous-secteur de la climatisation en Inde dans le contexte de la préparation du PGEH, à la lumière des discussions de la décision 55/13d); et
- d) Examiner la demande de préparation de projet pour un plan sectoriel d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de compresseurs et le sous-secteur de la climatisation résidentielle pour la République islamique d'Iran dans la cadre de la préparation de son PGEH à la lumière des discussions de la décision 55/13d).

iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/18 contient 2 activités présentées pour financement par la Banque mondiale, incluant une demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions en Équateur et une demande de préparation d'un plan sectoriel pour le secteur des mousses dans le cadre de la préparation d'un PGEH pour l'Indonésie.

Questions à traiter :

- Demande de renouvellement du projet de RI en Équateur, étant donné le risque de non-respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal sur le bromure de méthyle, sans porter atteinte à la procédure de non-conformité; et
- Demande de fonds de préparation de projet supplémentaires pour la préparation d'un plan sectoriel pour le secteur des mousses dans le contexte de la préparation du PGEH, conformément à la décision 55/13d).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) Approuver la demande pour le projet de RI en Équateur pour un an seulement sans porter atteinte au mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal;
- b) Revoir la demande de préparation de projet pour le secteur des mousses en Indonésie dans le contexte du PGEH, à la lumière des discussions au point 7b) de l'ordre du jour.

e) **Coûts administratifs**

i) **Rapport sur les principaux points découlant de l'évaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (décision 55/44)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/19 examine les principaux points découlant de l'étude de PWC sur les coûts administratifs, à la lumière de la présentation sur les coûts de base et d'autres informations sur les coûts administratifs. Il contient aussi des informations discutées à la réunion de coordination inter-agences, tenue le 2 octobre 2008.

Questions à traiter :

- Définition normalisée des coûts administratifs;
- Performance du régime actuel pour obtenir un taux de 13% pour les coûts administratifs;
- Surveillance des différences entre le revenu des coûts administratifs et les coûts encourus;
- Informations requises pour évaluer les demandes de l'ONUDI pour les coûts administratifs, en l'absence de données réelles provenant d'un fonds d'affectation distinct; et
- Futurs coûts administratifs possibles pour maximiser les ressources du Fonds.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait :

- a. Prendre note du Rapport sur les principaux points découlant de l'évaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (décision 55/44), tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/19;
- b. Maintenir les régimes de coûts administratifs existants pour les agences bilatérales et les agences d'exécution pendant la période triennale 2009-2011;
- c. Demander aux agences d'exécution de fournir suffisamment de données réelles pour surveiller les différences entre le revenu des coûts administratifs et les coûts encourus; et
- d. Demander à l'ONUDI de fournir les hypothèses de son modèle de coûts administratifs et, pour les futures demandes de financement de base, des informations sur les coûts administratifs qui distinguent les activités reliées aux projets, des coûts administratifs; les coûts couverts par une subvention de l'Organisation, de ceux exigés pour le fonctionnement du Fonds; et qui fournissent des données suffisantes pour permettre un suivi de tous les soldes courants des revenus nets de coûts administratifs ou des coûts.

iii) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/20 contient des informations sur les coûts administratifs réels pour 2006 et 2007, des estimations de coûts pour 2008 et les budgets correspondants approuvés. Il contient aussi des demandes pour les prévisions de coûts de base pour 2009.

Question à traiter :

- Approbation des demandes d'augmentation de 3% pour les budgets de base, à la lumière des informations fournies dans le document sur les coûts administratifs encourus au cours des années précédentes et de la disponibilité de revenus excédentaires provenant de ressources pour les coûts administratifs approuvés antérieurement.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait :

- a) le rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2009, tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/20 ;
- b) les demandes de financement de base pour 2008, soit 1 857 636 \$US pour le PNUD; 1 857 636 \$US pour l'ONUDI et 1 663 347 \$US pour la Banque mondiale, conformément à la décision 46/35 et à la lumière de ce qui précède et du Rapport sur les principaux points découlant de l'évaluation des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 (décision 55/44) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/19).

f) Budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) pour l'année 2009

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/21 contient le budget global du PAC du PNUE pour l'année 2009, évalué à 8 490 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 8%, soit 679 200 \$US. Cette demande représente une augmentation de 3% du budget du PAC en 2009 par rapport au budget approuvé pour 2008, conformément à la décision 47/24.

Question à traiter : Tandis que le budget présenté est conforme aux décisions du Comité exécutif, il y a plusieurs changements dans l'approche des programmes du PAC que le Comité pourrait examiner.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver le budget du Programme d'aide à la conformité pour l'année 2009 pour la somme de 8490 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 8 pour cent, c'est-à-dire 679 200 \$US, et accepter les changements proposés dans la proposition budgétaire du PNUE ;
- b) Prier le PNUE, dans ses prochaines propositions de budget pour le Programme d'aide à la conformité, de :

i) Continuer à fournir de l'information détaillée sur les activités auxquelles serviront l'ensemble des fonds ;

ii) Continuer à répartir la priorité entre les postes budgétaires du Programme d'aide à la conformité selon le rétablissement des priorités, et de fournir des détails sur la réaffectation des sommes budgétées, conformément aux décisions 47/24 et 50/26 ;

iii) Continuer à faire rapport sur les niveaux des postes actuels et d'informer le Comité exécutif de tout changement apporté, surtout en ce qui concerne les augmentations budgétaires ;

c) Prendre note de la décision sur l'évaluation des coûts administratifs et l'appliquer en conséquence au budget du Programme d'aide à la conformité.

g) Projets d'investissement

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12 et Add.1](#) contiennent à l'annexe II une liste des 20 projets soumis pour examen individuel. Tous les autres projets d'investissement, à la fois en cours et pour des activités nouvelles, ont été recommandés pour approbation globale et examinés au point 7a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Le tableau 1 suivant présente les 20 projets qui doivent être examinés individuellement. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se retrouvent dans le document de projet du pays correspondant, mentionné dans le tableau.

Tableau 1: Liste des projets recommandés pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	Enjeu
Aérosols (Inhalateurs à doseur)			
Argentine	Élimination de la consommation de CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur aérosols	Banque mondiale	Discussion sur les coûts
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur	ONUDI	Désaccord sur les coûts mais le projet est nécessaire pour achever l'élimination des CFC
Colombie	Élimination des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur	PNUD	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts. Aucun quota de consommation admissible de CFC réservé pour les inhalateurs à doseur
Inde	Stratégie nationale de transition vers des inhalateurs à doseur sans CFC et plan d'élimination des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur pharmaceutiques	Italie, PNUD, PNUE	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts. Aucun quota de consommation admissible de CFC réservé pour les inhalateurs à doseur
Indonésie	Assistance technique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de transition vers des inhalateurs à doseur sans CFC	Banque mondiale	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts.
Pakistan	Plan d'élimination des CFC dans la fabrication des inhalateurs à doseur pharmaceutiques	PNUD, PNUE	Aucun quota de consommation admissible de CFC réservé pour les inhalateurs à doseur Admissibilité d'une entreprise
Mousses avec HCFC			
Brésil	Projet pilote pour la validation du formate de méthyle comme agent de gonflage dans la fabrication de la mousse de polyuréthane (phase I)	PNUD	Validation d'une technologie pour l'élimination des HCFC
Mexique	Projet pilote pour la validation du formate de méthyle dans les applications de semelles de chaussures en polyuréthane (phase I)	PNUD	Validation d'une technologie pour l'élimination des HCFC
Mousses			
Chine	Plan sectoriel pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur des mousses	Banque mondiale	Plan d'utilisation du financement au-delà de 2010
Halons			
Chine	Entente sectorielle sur la production/consommation de halon	Banque mondiale	Plan pour utiliser le financement au-delà de 2010
Bromure de méthyle			
Égypte	Plan national d'élimination du bromure de méthyle en horticulture et pour la fumigation des denrées, à l'exception de l'utilisation pour les dattes	ONUDI	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts. Plan d'élimination finale. L'approbation globale n'est pas autorisée pour les projets de BM
Maroc	Élimination du bromure de méthyle – projet final (première tranche)	Italie, ONUDI	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts. Plan d'élimination finale. L'approbation globale n'est pas autorisée pour les projets de BM
Thaïlande	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (troisième tranche)	Banque mondiale	A reporter en raison du faible niveau de décaissement dans les tranches précédentes
Yémen	Élimination finale du bromure de méthyle dans la fumigation des sols (première tranche)	Allemagne	Entente sur toutes les questions de politiques et de coûts. Plan d'élimination finale. L'approbation globale n'est pas autorisée pour les projets de BM
Zambie	Assistance technique pour l'élimination complète du	ONUDI	Entente sur toutes les questions de

Pays	Projet	Agence	Enjeu
	bromure de méthyle utilisé pour le tabac, les fleurs coupées, l'horticulture et les usages post-récolte		politiques et de coûts. Plan d'élimination finale. L'approbation globale n'est pas autorisée pour les projets de BM
Accords pluriannuels			
Équateur	Plan national d'élimination des CFC : programme annuel de 2008	Banque mondiale	En attente des informations de la Banque mondiale
Agent de transformation			
Chine	Élimination de la production et de la consommation du tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et pour d'autres usages non identifiés (phase I): programme annuel de 2009	BIRD	Pas de problème dans le programme annuel. Décaissement reporté à la 57e réunion lorsque la vérification sera prête
Chine	Élimination de la production et de la consommation du tétrachlorure de carbone comme agent de transformation et pour d'autres usages non identifiés (phase II): programme annuel de 2009	BIRD	Pas de problème dans le programme annuel. Décaissement reporté à la 58e réunion lorsque la vérification sera prête
Production			
Chine	Entente sectorielle sur la production de CFC	Banque mondiale	Permission de dépenser le solde des fonds au-delà de 2010
Inde	Élimination accélérée de la production de CFC	Banque mondiale	Approbation requise pour le projet d'accord sur l'élimination accélérée de la production de CFC

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait décider d'approuver chacun des 20 projets qui figurent dans ce tableau, sur la base des informations fournies dans le document de proposition de projet correspondant, incluant les observations du Secrétariat; de tout document supplémentaire distribué conformément à la décision 41/80 et de toute information supplémentaire fournie lors de la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution/bilatérale correspondante.

8. HCFC

a) **Élaboration et analyse plus poussées des questions liées à l'élimination du secteur de la production de HCFC (décisions 53/37g) et 55/42)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/57](#) comprend deux parties. La Partie I est un extrait du Rapport de la cinquante-cinquième Réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/53) sur le point 9a) de l'ordre du jour au sujet du secteur de la production de HCFC. La Partie II contient une réimpression du document préparé par le Secrétariat du Fonds "Élaboration et analyse plus poussées des questions liées à l'élimination des HCFC (décisions 53/37g)" (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/45) qui fut présenté à la 55^e réunion du Comité exécutif.

Question à traiter : Poursuite de la discussion sur les questions d'orientation reliées à la production de HCFC.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait :

- a) Conserver les paragraphes a) à d) de la décision 19/36 pour le secteur de la production des HCFC;
- b) Continuer de calculer les coûts de production sur la base de la cessation des

activités, en tenant compte de l'élément propriété étrangère et de l'exportation vers des éléments non visés par l'Article 5 des installations cessant leurs activités;

- c) Encourager la présentation de l'élimination synchronisée de la production et de la consommation dans le cadre du premier PGEH;
- d) Offrir des incitatifs pour éliminer plus tôt les installations de production;
- e) Exiger un système robuste de surveillance pendant la période de contrôle avec le système de rapports de vérification utilisé pour l'élimination des CFC, afin de surveiller les installations qui reçoivent du financement mais continuent à produire du HCFC qui sera utilisé comme matière première;
- f) Les questions portant sur :
 - i) les dates de cessation;
 - ii) les usines mixtes; et
- g) Inviter les représentants du Secrétariat de la CCNUCC à aborder le MDP à la prochaine réunion du sous-groupe du secteur de la production afin de fournir des renseignements sur le processus du MDP et sur sa relation avec la production de HCFC.

(b) Questions liées a l'examen des coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC (décision 55/43 g)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/58](#) contient les informations recueillies par le Secrétariat pour aider le Comité à la reprise de ses délibérations sur les politiques relatives à la deuxième étape de la reconversion et pour fixer la date limite d'installation des équipements de fabrication à base de HCFC.

Questions à traiter: Le Comité exécutif a laissé en suspens les questions d'orientation liées à la deuxième étape de la reconversion et à l'établissement de la date limite d'installation des équipements de fabrication à base de HCFC jusqu'à une prochaine réunion. Le Secrétariat a souligné les avantages de conclure ces discussions d'ici la 57^e réunion, au plus tard.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité pourrait considérer s'il devrait poursuivre ses discussions sur la question de la deuxième étape de la reconversion et de la date limite lors de cette réunion ou à la 57^e, à la lumière du mandat donné par la dix-neuvième Réunion des Parties et de l'information fournie dans le document sus-mentionné ainsi que dans les annexes à ce document.

9. Comptes du Fonds multilatéral

a) États financiers de 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/59 présente les états financiers vérifiés de 2007 du Fonds et indique les différences en matière de revenus et de dépenses entre les comptes provisoires et finaux des agences d'exécution pour 2007.

Question à traiter : Contributions de Parties en souffrance depuis longtemps, tel que demandé par les Vérificateurs.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note des états financiers vérifiés du Fonds au 31 décembre 2007 ;
- b) Prendre note de la demande des commissaires aux comptes de porter de nouveau l'attention de la Réunion des Parties sur la nécessité de faire payer ou de radier les contributions en souffrance depuis longtemps ;
- c) Demander au Trésorier de consigner dans les comptes de 2008 les différences entre les comptes provisoires et les comptes finaux des agences pour l'année 2007, indiquées dans les tableaux 1 et 2 du présent document.

b) Conciliation des comptes de 2006 et 2007

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60 comprend quatre sections. La Section I, Historique; la Section II, Conciliation des revenus tels qu'inscrits dans les comptes de 2007 à partir des données financières des rapports périodiques des agences d'exécution et de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat du Fonds; la Section III, Dépenses inscrites dans les comptes et dans le rapport périodique et la Section IV, Recommandations.

Question à traiter : aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note de la conciliation des comptes de 2007 telle que présentée dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/60;
- b) Prendre note qu'un autre compte rendu s'avère nécessaire en ce qui a trait à l'élément de conciliation en cours de l'UNEP et de la Banque mondiale concernant :
 - (i) le montant de 105 494 \$US en attente d'une liste de projets détaillés dont les taux de coûts d'appui du programme liés à chaque projet pour l'ajustement sera reporté dans les comptes du PNUE en tant que Trésorier;
 - (ii) le montant excédentaire de 303 \$US dans les revenus de la Banque mondiale que le Trésorier déduira des transferts à venir;

- c) Prendre note que la conciliation des comptes pour l'exercice de 2007 est en attente de plus amples explications de la part de la Banque mondiale concernant le manque à gagner de 2 686 741 \$US dans ses revenus et du surplus de 45 161 \$US dans les revenus du PNUE;
- d) Demander au PNUE et à la Banque mondiale de préparer un rapport concernant ces deux montants pour la prochaine réunion si aucun compte rendu n'est fourni à la 56^e réunion.
- e) Prendre note que le PNUE enquête toujours une écriture de 93 622 \$US dans ses dépenses finales de 2007 afin d'expliquer l'écart entre les dépenses dans ses rapports périodiques et celles dans ses états financiers provisoires et préparera un rapport à ce sujet dans la conciliation des comptes pour l'exercice de 2008;
- f) Demander au Trésorier et aux agences de faire les ajustements nécessaires dans les comptes de 2008 en raison de la conciliation des comptes de l'exercice de 2007 comme suit :
 - (i) Demander au PNUD d'ajuster ses dépenses de 2007 de 6 445 \$US pour l'année 2008;
 - (ii) Demander au Trésorier de déclarer des revenus de 2007 aux montants de 1 320 670 \$US pour le PNUD, de 187 233 \$US pour le PNUE, de 633 576 \$US pour l'ONUDI et de 1 838 022 \$US pour la Banque mondiale en 2008;
 - (iii) Demander au Trésorier de déclarer des dépenses de 2007 au montant de 299 485 \$US pour le PNUD en 2008.

10. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2009 et 2010 et budget proposé pour 2011

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/61](#) présente une révision du budget de 2009 ainsi que le budget de 2010 tel qu'approuvé à la 54^e réunion du Comité et il propose le budget de 2011 pour couvrir les coûts de personnel en 2011.

Question à traiter : Approbation des montants non-récurrents dus à la tenue de la 55^e réunion à Bangkok, conjointement avec la 28^e réunion de Groupe de travail à composition non limitée et pour couvrir l'éventualité de tenir la 58^e réunion du Comité en juillet 2009 à Genève, conjointement avec la 29^e réunion du Groupe de travail prévue à Genève.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif: le Comité exécutif pourrait :

- a) Approuver le montant de 2714 587 \$US du budget révisé de 2009 du Secrétariat du Fonds afin de faire face aux coûts d'exploitation du Secrétariat, ce qui élèvera le total à 6 135 678 \$US, comprenant le volet des salaires déjà approuvé pour l'année 2009 à la 54^e réunion du Comité exécutif ;
- b) Prendre note du montant de 3592 146 \$US pour le volet des salaires de 2010 déjà approuvé à la 54^e réunion ;

- c) Approuver le volet des salaires de 2011 du budget, d'une somme de 3 771 753 \$US ;
- d) Approuver le montant extraordinaire de 220 000 \$US pour faire face aux frais de déplacement du personnel (100 000 \$US) et aux coûts des services de conférence (120 000\$US) de la 58^e réunion, qui aura lieu en juillet 2009 à Genève, et 120 000 \$US de plus pour faire face au dépassement des coûts des services de conférence au poste budgétaire des réunions du Comité exécutif occasionné par la tenue de la 55^e réunion du Comité exécutif à Bangkok, immédiatement après la réunion du Groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal, en juillet 2008.

11. Étude sur le financement de la destruction des SAO indésirables

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/62 fournit un sommaire des décisions prises par le Comité sur ce point de l'ordre du jour et inclut aussi les Éléments des paramètres d'une étude sur le financement de la destruction des SAO indésirables qui sera entreprise par la Banque mondiale.

Question à traiter : L'approbation des fonds à la dernière réunion n'a pas donné suffisamment de temps à la Banque mondiale pour commander et achever l'étude.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : le Comité exécutif pourrait commencer l'examen de ce sujet à la lumière de la présentation que fera la Banque mondiale à la 56^e réunion.

12. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingtième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/63 contient le projet de rapport du Comité exécutif à la prochaine réunion des Parties, un document qui résume les décisions les plus importantes prises par le Comité exécutif à ses 53^e, 54^e et 55^e réunions.

Question à traiter : Puisque la période du rapport inclut aussi la 56^e réunion, le rapport devra être mis à jour immédiatement après la finalisation du rapport de la 56^e réunion du Comité exécutif.

Mesure que pourrait prendre le Comité exécutif : Après examen du projet de rapport, le Comité exécutif pourrait autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des discussions tenues et des décisions prises durant la 56^e réunion du Comité exécutif, ainsi que de toute observation faite sur ce sujet par les membres du Comité exécutif.

13. Questions diverses

Toute question qui pourrait être soulevée pendant la réunion.

